

Conseil communal du 24 juin 2021

Questions orales présentées par les conseillers communaux

Question orale de Mme Celi Rodriguez, conseillère communale, relative au « Ras le bol autour du Parvis, de la place Dillens et des rues avoisinantes »

Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – cheffe de groupe MR : Les cafetiers et commerçants du Parvis de Saint-Gilles et de la place Dillens sont préoccupés car la quiétude de leurs clients n'est plus garantie. Dès le matin, des personnes en situation de grande précarité, dont certaines présentent des troubles psychiatriques, importunent la clientèle, les commerçants, le personnel de l'Horeca, notamment féminin, et même les passants. Quelques-unes sont « dangereuses, violentes, bruyantes et insultantes ». Les cafetiers tirent la sonnette d'alarme également dans la presse.

L'ampleur du problème est tel que certaines familles saint-gilloises évitent ces endroits et nous sommes nombreux à avoir remarqué que la situation s'est fortement dégradée ces derniers temps. En outre, avec la transformation programmée de la place Marie Janson en parc, les exploitants d'établissements craignent de la voir s'aggraver.

Ces mêmes personnes traînent nuit et jour, la plupart du temps en état d'ébriété, sur la place Dillens et les rues avoisinantes – Hôtel des monnaies, Berckmans, Jaspas... La situation est devenue insoutenable tant pour les exploitants du secteur horeca que pour les riverains et les nombreux passants sur ces axes très fréquentés.

La commune est au courant mais manifestement rien ne bouge ou pas grand-chose. Face à une telle dégradation, la commune ne peut se contenter de dire que le problème est complexe, elle doit absolument intervenir et trouver des solutions pour y remédier de façon durable.

La commune a-t-elle évalué la situation sur le Parvis, la place Dillens, les rues Hôtel des monnaies et Berckmans, et le boulevard Jaspas ? Le cas échéant, quelles sont ses conclusions ?

Quelles mesures concrètes compte-t-elle prendre pour lutter durablement contre ces actes d'incivisme, rétablir la sécurité et la convivialité sur ces espaces publics ? Dans quels délais et avec quels moyens ?

Enfin, que prévoit la commune pour anticiper, et donc empêcher, de telles dérives dans le futur parc Marie Janson ?

M. Charles Picqué, bourgmestre : Nous n'allons pas nier les problèmes que vous évoquez. Ils ne sont d'ailleurs pas propres à Saint-Gilles. La Ville de Bruxelles, par exemple, est confrontée à des difficultés similaires. Ils sont le reflet de situations d'exclusion sociale, de désarroi social, ainsi que de troubles psycho-sociaux ou psychiatriques ou encore liés à diverses addictions – drogues, alcool, etc. Le non-respect des règles et des autorités entre également en ligne de compte.

Les huit travailleurs sociaux de rue du service de la Prévention sont en contact quotidien avec ces personnes précarisées pour proposer une aide, les orienter vers des institutions ou des associations. Ils tiennent deux permanences par semaine sur le Parvis, effectuent des maraudes quotidiennes sur le Parvis, au Carré Moscou, etc., pour établir des contacts avec ce public. Ce n'est pas simple.

En 2020, rien qu'au Parvis, l'équipe a répondu à 4.242 demandes et, depuis le début 2021, elle a relayé plus de 900 demandes d'aides diverses : sociale, administrative, de santé et de justice. L'équipe est également confrontée à des problèmes plus sérieux d'ordre psychiatrique et, à cet égard, la commune travaille en partenariat avec des associations telles que les Infirmiers de rue ou l'asbl Dune.

De leur côté, les gardiens de la paix ont pour mission d'apaiser certaines situations, de rappeler les règles en matière d'incivilités et font régulièrement appel aux services de police ou d'ambulances.

Les médiateurs « proxi », qui peuvent travailler en dehors des heures de services classiques, sont présents jusque tard dans la nuit. Mais ils doivent intervenir à plusieurs endroits. Ils ont suivi des formations et des formations complémentaires leur seront encore dispensées. Elles ont été retardées en raison de la crise sanitaire.

Toutefois, dans ce contexte, il faut distinguer les comportements des uns et des autres. Il y a les importuns, qui ne font pas des choses très graves, les perturbateurs occasionnels et, enfin, les personnes qui se montrent plus agressives.

Face à ces situations, il revient d'abord aux gérants de faire la police devant leur établissement et de rappeler à certaines personnes qu'elles n'ont pas à importuner les clients.

Les gardiens de la paix interviennent à un second niveau et, le cas échéant, appellent la police. Vient enfin la police. Mais, soyons clairs, le recours systématique à la police est ingérable. La commune compte beaucoup d'établissements, de lieux de rassemblements et d'événements, et la police n'a pas non plus pour vocation d'effectuer le gardiennage des terrasses. Chacun doit intervenir à son niveau.

Par ailleurs, les tâches de la police sont multiples et les effectifs insuffisants. Cette semaine encore – pour vous donner une idée de ce qui nous accable – la police de Saint-Gilles a été appelée en renfort par la police des chemins de fer pour gérer l'afflux de voyageurs et les risques d'un début d'émeute à la gare du Midi. La police est requise à beaucoup d'endroits, et pas seulement dans ceux que vous avez cités.

Il convient de solliciter de plus en plus les organisateurs d'événements pour qu'ils fassent en partie leur propre police. En outre, la pandémie n'a pas arrangé les choses puisqu'elle a imposé à la police une série de missions supplémentaires.

De plus, dans certains cas, lorsqu'elle intervient, la police doit faire face à des comportements hostiles et il appartient également aux chefs d'établissement de rappeler à leurs clients qu'ils n'ont pas à entraver le travail des forces de l'ordre, sauf si celles-ci se comportent d'une manière inacceptable. Mais, vous le savez, c'est exceptionnel.

Enfin, il y a les situations spécifiques dues aux comportements de personnes ayant des troubles mentaux. Dans ce cas, il existe une procédure policière particulière, appelée procédure Nixon. Si une personne est visiblement malade et présente un danger pour elle-même ou pour autrui, la police peut l'interpeller et l'amener dans un des hôpitaux de référence pour un examen psychiatrique, où il faut parfois attendre des heures avant qu'elle ne soit examinée. Souvent, en outre, les médecins ne savent pas se prononcer et les centres d'accueil prévus pour ces cas sont saturés.

J'ai demandé que la police soit plus visible. Mais il ne faut pas se faire d'illusions. Il faut certes plus de présence de la police et plus de personnel de prévention, mais la police est sollicitée un peu partout et pas uniquement par des clients ou des consommateurs. Elle reçoit aussi parfois des demandes très légitimes de riverains. On connaît le problème de la place Morichar, par exemple.

Je sais aussi qu'à mots couverts, certains plaideraient volontiers pour un contrôle de l'accès au Parvis. C'est inacceptable. Le Parvis est un espace public. Il est inimaginable d'opérer un tri entre ceux qui peuvent y pénétrer et les autres. C'est une minorité qui défend cette idée, mais elle me semble étrange. La situation est complexe parce que notre société est complexe.

Ceci étant, tout aménagement futur de l'espace public devra en effet tenir compte de ces problèmes. Nous devons y réfléchir.

Au boulevard Jaspar, le problème est encore différent et lié à ce qui se passe dans le parc, qui est situé sur le territoire de la ville de Bruxelles. J'ai organisé une réunion avec la Ville et Bruxelles Environnement pour examiner ce qu'on pouvait faire, et je dois reconnaître qu'il y a de la part de Bruxelles Environnement un certain entêtement à ne pas vouloir aménager les lieux afin de réduire les problèmes.

Il n'y a pas de solution sans personnel ou policiers supplémentaires. Lors de la visite de la ministre de l'Intérieur dans notre Hôtel de ville, où elle est venue rencontrer le chef de corps, son staff et les trois bourgmestres de la zone, j'ai eu l'occasion d'évoquer la nécessité de faciliter le recrutement policier et d'accélérer leur formation. Notre zone de police a d'ailleurs décidé d'augmenter le budget destiné au recrutement. Mais recruter n'est pas facile.

La seule réponse policière est donc insuffisante. Recruter davantage de personnel de prévention, sur la base de critères plus adaptés, est sans doute la meilleure réponse. De nombreux bourgmestres sont arrivés à la même conclusion.

Il faut que notre commune considère la nécessité d'inscrire dans nos priorités budgétaires, le recrutement de personnel de prévention. Je suis un des initiateurs des contrats de sécurité et de prévention dans les années 1990, et j'insistais déjà, à l'époque, sur l'importance des fonctions de steward, qui n'existent plus, ou de gardiens de la paix, car ce sont des auxiliaires du travail de la police, qui est de plus en plus débordée dans les centres urbains aujourd'hui.

J'espère que l'on va pouvoir affronter ce genre de problème qui, en effet, met la convivialité en péril. Je ne vous cache pas qu'il y a une certaine impuissance, vu le manque d'effectifs criant, d'autant qu'il y a, dans la zone, des quartiers – à Anderlecht, notamment – qui absorbent pas mal les capacités policières.

Au-delà de ce constat, il faut faire des efforts et examiner les mesures structurelles que l'on peut mettre en place progressivement car ces situations ne se rencontrent pas seulement à Saint-Gilles, pas seulement à Bruxelles, mais dans beaucoup de grands centres urbains.

Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – cheffe de groupe MR : Nous ne remettons en cause le travail des gardiens de la paix et ne réclamons pas une présence permanente de la police. Mais, comme vous le soulignez, il faut trouver une réponse structurelle. Il est impératif de déployer plus de forces policières parce que les riverains sont exaspérés et

risquent de quitter le quartier car ils se sentent abandonnés. Nous insistons pour que l'on oriente la politique dans ce sens.

Question orale de Loïc Fraiture, conseiller communal, concernant les plaines de jeux, les offres de vacances et le soutien au secteur de la jeunesse

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : L'année dernière, en raison du confinement, les jeunes avaient été privés d'école durant des mois et n'avaient pas pu non plus pratiquer leurs hobbies. Ils avaient donc un grand besoin d'activités durant l'été, d'autant qu'il a été particulièrement chaud.

Pourtant, alors que Bruxelles manque de piscines en plein air, les déplacements des jeunes bruxellois étaient découragés. La SNCB, notamment, déconseillait de se rendre à la mer et plusieurs communes côtières imposaient des restrictions. Aujourd'hui, certaines villes risquent encore de restreindre l'accès à leurs installations récréatives publiques. Ces situations, parfaitement intolérables, se fondent parfois sur des motifs racistes et ne rendent que plus criant le besoin d'infrastructures à Bruxelles.

Dès lors, si nous ne prévoyons un plan d'été ambitieux avec suffisamment d'activités extrascolaires, notamment tournées autour de l'eau, les jeunes vont étouffer et nous pourrions avoir un été tendu et invivable.

Que prévoyez-vous d'organiser pour cet été ? Préparez-vous un plan d'urgence ?

Allez-vous fournir des ressources supplémentaires, comparé aux autres années, au secteur de la jeunesse ? Pour quel budget et quelles activités ?

La Région octroie-t-elle des aides suffisantes pour permettre aux communes d'offrir des espaces récréatifs aux familles et aux jeunes bruxellois ?

M. Willem Stevens, échevin de la Jeunesse – LB : Dès le début de la crise du Covid, les services communaux, en particulier les services de la Jeunesse et de la Prévention, ont uni leurs forces pour développer des actions en faveur des jeunes. Durant le confinement, l'ensemble du secteur de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse a été mis à l'arrêt. Nous avons alors instauré des tournées de quartiers afin de maintenir un contact avec les jeunes et une aide de première ligne. Le CPAS a, quant à lui, été doté de moyens complémentaires, y compris pour les jeunes : augmentation du revenu d'intégration sociale, renforcement des subventions pour les « projet individualisé d'intégration sociale », etc.

Nous avons très vite anticipé l'organisation de l'été 2020 dans un esprit de « plan d'urgence ». Compte tenu de la situation, il nous paraissait primordial de développer un programme d'actions à destination des jeunes. L'évolution des mesures sanitaires et l'incertitude des conditions auxquelles nous risquions d'être soumis, ont rendu le travail compliqué.

Les grands événements ou les nombreuses animations prévus dans l'espace public ne pouvant pas se tenir ou pas sous la même forme, les services communaux ont dû repenser totalement la manière de proposer des activités. Ils ont fait preuve d'imagination et de persévérance, et ont pu offrir, aux jeunes, aux enfants, aux adolescents, ainsi qu'à leurs familles, un ensemble d'activités gratuites. Le résultat a été au rendez-vous.

Dans le cadre du « Summer Saint-Gilles », plus de 300 activités gratuites ont été organisées au square Jacques Franck, place Morichar, place Bethléem, place Marie Janson, bref, un peu partout dans la commune. Avec l'appui du service de la Cohésion sociale, nous avons coopéré avec des associations et les avons soutenues dans leurs démarches auprès de la commune pour organiser leurs animations dans l'espace public.

Fort du succès rencontré en 2020, nous avons souhaité reconduire le programme en 2021, en tenant compte de l'enjeu de l'appropriation de l'espace public.

Dès les vacances de Pâques, sur la base de l'expérience positive qui s'est déroulée de l'été dernier dans la cour de l'école Ulenspiegel, nous avons créé un espace « fitness » au parc Germeau, compatible avec le respect des règles sanitaires. Dès le mois d'avril, les jeunes ont pu faire du sport en plein air, avec ou sans accompagnement. Cet espace restera ouvert jusqu'à la fin du mois d'août et des entraîneurs professionnels seront présents.

Nous allons également relancer le « Summer Saint-Gilles », en respectant, le cas échéant, les consignes sanitaires. Nous avons développé un programme d'activités ambitieux, auquel seront associés, cette année encore, l'ensemble des services et une dizaine d'associations et de partenaires. Il débutera le 1^{er} juillet. Des initiations et découvertes de disciplines sportives et récréatives (boxe, roller, cuistax, etc.) seront proposées en cinq lieux de l'espace public mais aussi dans des rues réservées aux jeux. Les bibliothèques francophone et néerlandophone organiseront également des activités.

Pour ce faire, les services Jeunesse ont mobilisé un budget sur fonds propres, auquel s'ajoutent les subsides octroyés par le programme de la Politique de la Ville. Pour renforcer l'organisation de cet événement, quatre jobs-étudiants ont été proposés à de jeunes saint-gillois.

Par ailleurs, Saint-Gilles Sport et le CEMôme organisent une série de stages d'été dans différentes disciplines sportives, et des plaines de jeux à « La Roseraie ». Saint-Gilles Sport propose 17 stages, pour les 3 à 12 ans, au prix de 55 euros la semaine, et le CEMôme, plus de 50, pour les mêmes tranches d'âge, dont les prix varient entre 50 et 60 euros la semaine.

Par ailleurs, les trois maisons de jeunes et les deux AMO activent sur notre territoire prévoient également une offre d'activités d'été comme des camps, des sorties et des activités sur l'espace public. Et, depuis un peu plus d'un an, la Maison de l'adolescent (MADO SUD) du

CPAS, est venue renforcer le dispositif. Son équipe offrira également des activités durant l'été. L'ensemble des acteurs se rencontrent et échangent dans le cadre de la Plateforme Jeunesse.

En matière de soutien au secteur associatif, outre les appels à projets « jeunesse » récurrents, nous avons dégagé une enveloppe complémentaire de 80.000 euros à la suite de la modification budgétaire en 2020. Le résultat de l'appel à projets « lutte contre l'exclusion sociale », piloté avec le service de Cohésion sociale, vous a été présenté en décembre dernier. Cet appel soutien cinq projets spécifiquement dédiés aux jeunes, visant à lutter contre la précarité et l'isolement. Leurs effets se poursuivent.

Plusieurs services et échevin.e.s collaborent et s'investissent pour offrir aux jeunes un éventail d'activités durant l'été. Je les remercie tous et toutes pour cette contribution et la bonne collaboration. Dans cette période exceptionnelle, nous avons veillé à prévoir des occupations et des animations afin de répondre au besoin des jeunes, des enfants et des familles.

A cet ensemble d'actions locales, nous pouvons ajouter celles entreprises par la Région dans le cadre du plan « Staycation BXL » et « Bruxelles en vacances ». Plus de 160 projets sont concernés, dont une dizaine se déroulera à Saint-Gilles.

Parmi ces initiatives, mentionnons l'implantation de Flow, une piscine temporaire en plein air aux abords du canal, à Anderlecht. Soutenu par l'ensemble des pouvoirs publics, ce projet est coordonné par « Pool is Cool ». La construction est en cours. Il s'agit de la première d'une série d'initiatives visant à recréer des piscines en plein air à Bruxelles.

A Saint-Gilles, la physionomie du territoire et du bâti ne permet pas facilement ce type d'implantation. Cependant nous allons veiller à augmenter le nombre de jeux d'eau, comme à la place de Bethléem, dont le succès est indiscutable. Le réaménagement de la place Marie Janson comportera l'installation de jeux et de jeux d'eau, et nous allons étudier les possibilités d'en déployer d'autres dans le cadre du contrat de quartier Midi. Par ailleurs, l'ensemble des points d'eau – fontaines, jets d'eau – déjà présents dans notre commune ont été vérifiés et sont prêts pour l'été.

Enfin, je souhaiterais profiter de l'occasion pour insister sur la nécessité de défendre les jeunes bruxellois et de faire cesser les campagnes de discrédit dont ils sont victimes. Nous comprenons, en tant qu'acteur public, la difficulté de mener des activités en plein air et libre d'accès tout en assurant le respect des mesures sanitaires, mais celles-ci ne doivent pas être un prétexte pour exclure et stigmatiser une partie de la population.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : Je remercie l'échevin pour sa réponse. Je suis content de voir que nous sommes sur la même longueur d'onde.